

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE**

<p>SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP Tél. : 01-49-55-52-72 Fax. : 01-49-55-56-17</p>	<p align="center">NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N2001-2025 DATE : 13 MARS 2001</p> <p align="center">CLASSEMENT</p>
<p align="right">LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE</p> <p align="center">A</p> <p align="right">MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET</p>	
<p>OBJET : instructions pour l'épreuve n° 3 : rapport de stage option «Gestion et maîtrise de l'eau» du BTSA. DATE DE MISE EN APPLICATION : session d'examen 2002.</p>	
<p>PLAN DE DIFFUSION Administration centrale - Diffusion B Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt Directions de l'Agriculture et de la Forêt des DOM Inspection Générale de l'Agriculture Hauts-Commissariats de la République des TOM Conseil Général de l'Agronomie Inspection de l'Enseignement Agricole Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie POUR INFORMATION Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public</p>	

Cette note de service a pour objet d'apporter des instructions pour la mise en œuvre de l'épreuve n° 3 "Rapport de stage" du BTSA option "Gestion et maîtrise de l'eau". Elle précise et complète l'annexe 3 de l'arrêté du 19 juin 2000 portant création et fixant les conditions de délivrance de l'option "Gestion et maîtrise de l'eau" du brevet de technicien supérieur agricole. Ces instructions sont applicables à partir de la session d'examen 2002. Elle annule et remplace la note de service n° 2051 du 25 avril 1995.

La Chargée de Sous-direction
Brigitte FEVRE

INSTRUCTIONS POUR L'EPREUVE N° 3 : RAPPORT DE STAGE DU BTSA OPTION "GESTION ET MAÎTRISE DE L'EAU" (GEMEAU)

CADRE GENERAL

Cette épreuve du premier groupe (coefficientée 8), organisée en fin de formation, a pour objet le contrôle de l'atteinte des objectifs terminaux de la formation en rapport avec la spécialité.

Elle permet au candidat de montrer sa capacité à intégrer les acquis de la formation, à les transférer dans un vécu professionnel et à les restituer lors de la soutenance.

Elle est écrite et orale et s'appuie sur l'étude d'une situation professionnelle rencontrée au cours du stage principal de huit semaines minimum. Elle se décompose en deux parties obligatoires :

- production d'un rapport écrit,
- soutenance orale.

La situation professionnelle fait référence à des activités répertoriées dans le référentiel professionnel.

Dans cette situation professionnelle, le candidat doit mener une étude globale ou un projet de gestion ou de maîtrise de l'eau.

Cette étude ou ce projet, dont les ambitions scientifiques doivent être adaptées au niveau technicien supérieur permet d'utiliser les connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques acquises pendant la formation.

En outre, le sujet retenu doit être en rapport avec le référentiel de la formation et en particulier avec la spécialité professionnelle suivie.

Un sujet trop éloigné des contenus de la formation poserait en effet le problème de la préparation du candidat au stage, et de ses capacités à mener l'étude.

L'objectif de la rédaction écrite du rapport est d'évaluer l'étudiant sur ses capacités à :

- se situer et s'intégrer dans l'organisation de l'entreprise :
 - analyser la structure d'accueil et son environnement
 - positionner l'entreprise par rapport aux acteurs de l'eau
 - situer la fonction du technicien supérieur agricole GEMEAU.
- situer l'étude ou le projet dans son contexte global :
 - décrire et analyser le contexte de l'étude ou du projet
 - rechercher, synthétiser les données nécessaires à l'étude ou au projet
 - mettre en exergue le problème rencontré à partir d'une analyse systémique basée sur un questionnement à la fois technique, écologique et socio-économique (problématique).
- présenter et mettre en œuvre une démarche et/ou des outils professionnels :
 - décrire ou analyser la situation existante
 - raisonner et justifier les choix de l'étude ou du projet
 - présenter et analyser la ou les différentes solutions envisageables.
- présenter et mettre en valeur son travail et ses résultats
- justifier son travail et ses résultats
 - restituer le (ou les) résultat(s) de l'étude ou du projet dans son contexte global (technique, écologique et socio-économique) et en évaluer les conséquences
 - présenter des propositions personnelles cohérentes en portant un regard critique sur celles-ci
 - repérer les éventuelles conséquences (impacts) de l'étude ou du projet.

- porter un regard critique sur la solution retenue.

La structure d'accueil et le thème du rapport écrit sont choisis par le candidat en accord avec l'équipe pédagogique.

La structure d'accueil peut être entre autre un organisme professionnel, une entreprise, une exploitation agricole, un centre d'expérimentation, un service de collectivité, un bureau d'études, une société d'aménagement, un service administratif, d'une manière générale toute structure comportant des activités en rapport avec les usages de l'eau.

Il est déconseillé que le candidat choisisse l'entreprise familiale comme support à ce stage.

Les maîtres de stage doivent être choisis en fonction de leur capacité à encadrer le candidat dans son étude, et à apprécier la démarche et les résultats de l'étude réalisée.

Les établissements de formation doivent informer les maîtres de stage de l'importance de cette épreuve dans la formation du candidat et dans l'évaluation finale.

Avant le début des stages, les trois partenaires (stagiaire, équipe pédagogique, maître de stage) s'assurent que le stage proposé est en conformité avec les objectifs du référentiel de formation. En cas de doute sur la conformité de la structure d'accueil et/ou sur le thème du rapport l'équipe pédagogique doit en référer au président du jury.

Les trois partenaires établissent dans une convention de stage les relations administratives et, en particulier, les questions de responsabilité et d'assurance conformément aux notes de service et arrêtés en vigueur.

Les candidats peuvent réaliser le stage à l'étranger. Dans ce cas, l'équipe pédagogique s'assure que le candidat fait preuve d'une maîtrise suffisante d'une langue couramment pratiquée dans le pays d'accueil ; elle s'assure en outre de la qualité du support et de l'encadrement ainsi que de l'accord du Président de jury et du Directeur régional de l'agriculture et de la forêt.

LE RAPPORT ECRIT

Il doit permettre d'évaluer les capacités décrites ci-dessus (celles-ci ne sauraient toutefois constituer le plan du rapport).

Les qualités d'expression écrite et de présentation sont également appréciées dans cette épreuve.

Une attention particulière est apportée à la cohérence d'ensemble du rapport.

Le rapport de stage doit être dactylographié et comporter au maximum 50 pages normalisées et numérotées (police 12 ou 2000 signes par page en moyenne), annexes non-comprises. Le nombre de pages des annexes* ne doit pas dépasser 20 pages.

Les annexes font l'objet d'une numérotation spéciale et doivent être citées dans le texte du rapport. Un dépassement de volume est pénalisé. Les cartes et les plans doivent être conçus et présentés au format A3 au maximum ; éventuellement un plan d'un autre format est toléré.

Le rapport comporte obligatoirement :

- une couverture indiquant le titre du rapport, les nom et prénom du candidat, la mention BTSA option "Gestion et maîtrise de l'eau", la spécialité choisie par le candidat ainsi que la session d'examen. Aucune autre mention ne doit y figurer. La couverture peut être illustrée au gré de l'auteur ;
- en page suivante (hors pagination) : une page de garde indiquant le titre de l'étude, quatre mots clefs, les dates et les lieux du stage faisant l'objet du rapport, le nombre de pages sans les annexes, le nombre des annexes, le nombre de pages des annexes (un modèle est joint page 7 de ce document) ;
- en page suivante (hors pagination) : une table des matières avec indication de la pagination et mentionnant les annexes ;
- un résumé de 300 mots au maximum, appelant l'attention du jury sur les points essentiels de l'étude et les conclusions qui s'en dégagent, ce texte doit s'écarter de celui de l'introduction du rapport ;
- un journal de stage de 600 mots au maximum, intégré dans le corps du rapport, permettant d'estimer la participation du stagiaire aux différentes activités ;
- une bibliographie normalisée permettant de retrouver les documents cités.

La rédaction et la présentation doivent en être soignées (style, orthographe). Toute illustration, carte ou annexe, comporte un titre, une référence et doit être citée dans le texte. Les cartes et les plans comportent une échelle. Le jury peut demander au candidat de justifier et de commenter tous les documents présentés. Les sigles doivent être explicités.

* Il n'est pas nécessaire de consulter les annexes pour la compréhension du rapport.

Ce rapport ne doit pas mentionner l'établissement d'origine du candidat. Il est le fruit du travail personnel du candidat, il reste la propriété du candidat qui est responsable de son édition. Il est confidentiel et son contenu ne peut être utilisé ou diffusé sans l'accord de l'auteur et du maître de stage.

Les dates et les modalités de transmission des rapports sont fixées chaque année par le Chef du Service de la Formation et du Développement de la Région organisatrice de l'examen.

Le candidat ajourné qui choisit de présenter de nouveau cette épreuve doit au moins réactualiser son étude personnelle.

SOUTENANCE ORALE

L'objectif de la soutenance orale est d'évaluer les capacités d'analyse, de synthèse, d'argumentation du candidat. Il valorise son rapport écrit par une présentation orale utilisant des supports de communication adaptés et montrant sa part d'implication dans l'étude ou le projet.

L'épreuve se déroule en deux phases :

- un exposé de 15 minutes maximum sans interruption du candidat,
- un échange de 30 minutes maximum avec les examinateurs.

Le respect de ces durées est impératif.

Les questions posées doivent être formulées à partir du rapport de stage.

Si le candidat utilise des aides de communication audio-visuelles autres que le rétroprojecteur, il doit prévoir le matériel pour l'exposé de son rapport et en prévoir l'installation avec les responsables de l'examen.

L'utilisation de ces aides ne peut remplacer totalement la présentation par le candidat directement devant les examinateurs.

EVALUATION DE L'EPREUVE

L'évaluation est réalisée par un professionnel et un enseignant en sciences et techniques professionnelles. Le rapport écrit est évalué par l'enseignant qui communique sa note au président du centre d'examen et porte son appréciation sur la grille avant la soutenance orale du candidat.

Le professionnel ne note pas l'écrit. Il a connaissance du rapport écrit au moment de la soutenance orale : le candidat, en entrant dans la salle d'interrogation lui remet un exemplaire, identique à celui remis précédemment pour la correction de l'écrit.

A l'issue de la soutenance les deux exemplaires sont remis au candidat.

Lors de la soutenance orale, les capacités sont évaluées par les deux examinateurs.

L'évaluation est conduite suivant une grille nationale jointe à cette note de service en pages 8 et 9. Les candidats ont connaissance de cette grille d'évaluation.

La note finale se décompose de la manière suivante :

- partie écrite : 40 %

- partie orale : 60 %

La grille d'évaluation dûment renseignée fait partie intégrante du dossier d'examen du candidat.

L'appréciation du maître de stage constitue une pièce du dossier scolaire et est envoyée par l'établissement au responsable de centre d'examen où se déroule l'épreuve de soutenance de rapport de stage. Cette appréciation précisera les dates et la durée du stage, elle est consultable par les examinateurs pour information, en s'adressant au président de jury ou à son représentant.

RAPPORT DE STAGE
pour l'épreuve n° 3 du premier groupe, et l'obtention du diplôme de
BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE
option «Gestion et maîtrise de l'eau»

SESSION

AUTEUR :

LIEU ET DATES DU STAGE :

TITRE DE L'ETUDE :

MOTS CLEFS :

Nombre de pages (sans les annexes) :

Nombre des annexes :

Nombre de pages des annexes :

BTSA option GEMEAU

SESSION		
NOM	PRENOM	N° D'ORDRE

**GRILLE D'ÉVALUATION DU RAPPORT DE STAGE
ÉPREUVE N° 3****GRILLE DE LA PARTIE ÉCRITE**

	OBSERVATIONS	NOTE
C1 : Capacité à construire un rapport clair, lisible, selon un plan cohérent et respectant la forme demandée.		/8
C2 : Capacité à présenter et analyser la problématique dans son contexte technique, socio-économique, institutionnel et réglementaire.		/10
C3 : Capacité à présenter le travail réalisé et à argumenter sur : - la méthodologie ou la démarche utilisée, - les étapes de la conduite de l'étude ou du projet, les difficultés rencontrées et les moyens utilisés pour les surmonter, - les résultats obtenus, leur validité.		/16
C4 : Capacité à évaluer les impacts et les Prolongements souhaitables.		/6
	NOTE DE LA PARTIE ÉCRITE	/40
APPRECIATION GÉNÉRALE (écrit)		

BTSA option GEMEAU

SESSION		
NOM	PRENOM	N° D'ORDRE

**GRILLE D'ÉVALUATION DU RAPPORT DE STAGE
ÉPREUVE N° 3**

GRILLE DE LA PARTIE ORALE		
	OBSERVATIONS	NOTE
C5 : Capacité à présenter et mettre en valeur son travail et ses résultats en choisissant les éléments essentiels pour susciter l'intérêt des examinateurs et engager le débat dans le respect des contraintes de durée (15 mn).		/20
C6 : Capacité à mettre en valeur l'étude réalisée et son argumentaire au cours de la soutenance par une utilisation adaptée des moyens d'expression et de communication.		/10
C7 : Capacité à débattre avec le jury en s'appuyant sur ses connaissances scientifiques, technologiques et techniques et son vécu professionnel.		/30
	NOTE DE LA PARTIE ORALE	/60

SYNTHESE	NOTE	
APPRECIATION GENERALE Noms et signatures des examinateurs	/100	/20